

RENOUVELLEMENT de CONCESSIONS : Commentaires sur cette mesure

Nous venons d'être informés par l'ambassade de France à ALGER des dispositions prises par les autorités gestionnaires des cimetières pour le renouvellement des concessions dans les cimetières chrétiens d'ALGERIE.

Cette mesure est très choquante et il semblerait que ne soit qu'un prétexte pour faire disparaître à échéance immédiate toutes les nécropoles chrétiennes d'Algérie. Il est pour le moins surprenant qu'on veuille appliquer le régime qui régit les cimetières tant en France qu'en Algérie à des cimetières « morts » qui relèvent plus du vestige historique et affectif que d'un domaine communal nécessaire à une population existante. Pourquoi ne pas demander aux descendants du « Tombeau de la Chrétienne » de renouveler la concession ?

Mais comment envisager concrètement cette mesure compte tenu de la dispersion en France et à l'Etranger des descendants des défunts qui reposent dans la terre de l'Algérie qu'ils ont tant aimée ? D'autant que les familles ne disposent pas, dans leur grande majorité, des documents pouvant les renseigner sur la durée des concessions souscrites.

D'autre part, si l'on compte, en Oranie seulement, l'existence de 160 cimetières environ, le regroupement des petites unités, organisé par le gouvernement français avec l'accord des Autorités algériennes, réduira leur nombre à une douzaine seulement qui subsisteront dans les chefs lieux de wilayas essentiellement et qui serviront de lieu de regroupement pour les ossements des exhumés.

De plus, il est à noter que les dispositions prises ne concernent pas les concessions à perpétuité. Or, c'est un point qui n'a été respecté ni dans les cimetières regroupés ni dans la moitié de Tamashouet qui a été cédée à l'APC et où les exhumations ont été généralisées sans tenir compte des concessions à perpétuité.

Par ailleurs, sur le plan pratique les concessions étant mêlées quel que soit leur type, comment respecter celles à perpétuité et de disposer des autres ?

Libérer les concessions temporaires non renouvelées ne va pas se traduire par la récupération d'une superficie d'un seul tenant mais par une mosaïque de plusieurs emplacements de 2, 3 ou 4 mètres carrés. Quel bénéfice en tirer puisqu'à l'évidence ils ne pourront pas être réattribués compte tenu du nombre pratiquement nul de nouvelles inhumations chrétiennes ? Ces nouvelles dispositions frappent gratuitement une communauté qui a déjà suffisamment souffert des événements tragiques qui ont causé sa dispersion.

Le bon sens commande d'annuler tout simplement ces mesures qui relèvent d'une pure élucubration bureaucratique...à moins que ce ne soit une décision délibérée visant à récupérer à très court terme l'ensemble des nécropoles chrétiennes.

Louis DE SANTA BARBARA

Collectif Sauvegarde des Cimetières d'Oranie



A retourner à : CSCO 344 Avenue Pierre GAMEL 30000 NIMES

BULLETIN D'ADHESION

ANNEE 2013

NOM et PrénomLieu de naissance

Adresse :

N° de Tel : fixe : Portable..... e-mail

RENOUVELLEMENT

ADHESION ... ' :

Règlement par : Chèque...

Cotisation : (20€)...

Espèces...

Don

DATE ET SIGNATURE :